

PUBLIC

Agents de la fonction publique territoriale – Responsables de services et conseils auprès des organismes publics – Avocats – Juristes

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en droit public et administratif ou avoir préalablement suivi la formation :

🔗 [Droit public : les fondamentaux \(44442\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Appliquer les connaissances théoriques à des exemples pratiques

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Code
44443

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
945 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Approfondir l'étude du droit administratif
- Expliquer le contentieux administratif
- Décrire les organes administratifs et leur gestion

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Approfondir l'étude du droit administratif

Analyser la déconcentration, décentralisation

- Administration d'État, services déconcentrés, la charte de la déconcentration
- Préfets, réforme de l'État
- Action publique 2022 et son implication dans les politiques publiques récentes
- Un Etat unitaire ? Une République indivisible ?
- La réforme territoriale, le pacte de confiance
- Principes de subsidiarité, d'indépendance, d'expérimentation
- Communes, départements, régions
- Les collectivités à statut particulier
- Élections locales, blocs de compétences, nouvelles responsabilités
- Intercommunalité, métropoles
- Contrôle de légalité, déféré préfectoral

Identifier les règles de responsabilité administrative

- Fautes personnelles, de service, simples, lourdes, caractérisées
- Cumuls de fautes, de responsabilités, actions récursoires
- Risques, rupture de l'égalité devant les charges publiques
- Le régime juridique de la preuve

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Les exonérations de responsabilité

Analyser les actes administratifs unilatéraux

- La simplification administrative
- L'administration électronique
- Une administration proactive
- Une administration interactive
- L'application de la transparence administrative à différentes politiques publiques

Expliquer le contentieux administratif

Etudier les recours contre les contrats administratifs

- L'évitement des contentieux
- Les contentieux ouverts aux parties
- Les contentieux ouverts aux tiers
- Les contentieux liés à l'exécution des contrats

Décrire les procédures de médiation et les référés

Analyser les procédures devant les juridictions administratives

- La rédaction de mémoires contentieux
- Les moyens utilisables à chaque niveau de contentieux dans les recours en annulation
- Les moyens utilisables dans les recours en réparation
- Les procédures d'urgence
- Les effets des procédures contentieuses en matière d'annulation
- Les moyens de l'Administration pour contourner une annulation
- Les moyens du juge pour contraindre l'Administration à appliquer ses décisions

Décrire les organes administratifs et leur gestion

Expliquer l'organisation des services publics

- Gestion directe, gestion déléguée
- Les concessions
- Les différents modes de passation des concessions
- L'exécution des concessions
- Les maisons France service
- Les politiques publiques liées aux mobilités, à l'écologie, à l'éducation
- Les obligations liées au développement durable
- Les différents plans de transition énergétique

Etudier les mécanismes de la fonction publique

- Le Code général de la fonction publique

- Les obligations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- Les politiques RH de lutte contre les violences faites aux femmes
- La lutte contre les harcèlements moraux, sexuels
- Le devoir de lancer l'alerte et les procédures internes obligatoires
- Les organes paritaires, le RSU
- Les différents outils RH
- Les dispositifs entraînant des discriminations positives
- La qualité de vie au travail, la lutte contre les risques psychosociaux
- Les règles en matière de cumul d'emplois
- Sanctions, procédure disciplinaire

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 2 Sep. 2026
- 4 Déc. 2026

A DISTANCE

- 2 Sep. 2026
- 4 Déc. 2026

STRASBOURG

- 2 Sep. 2026 - Session Garantie

